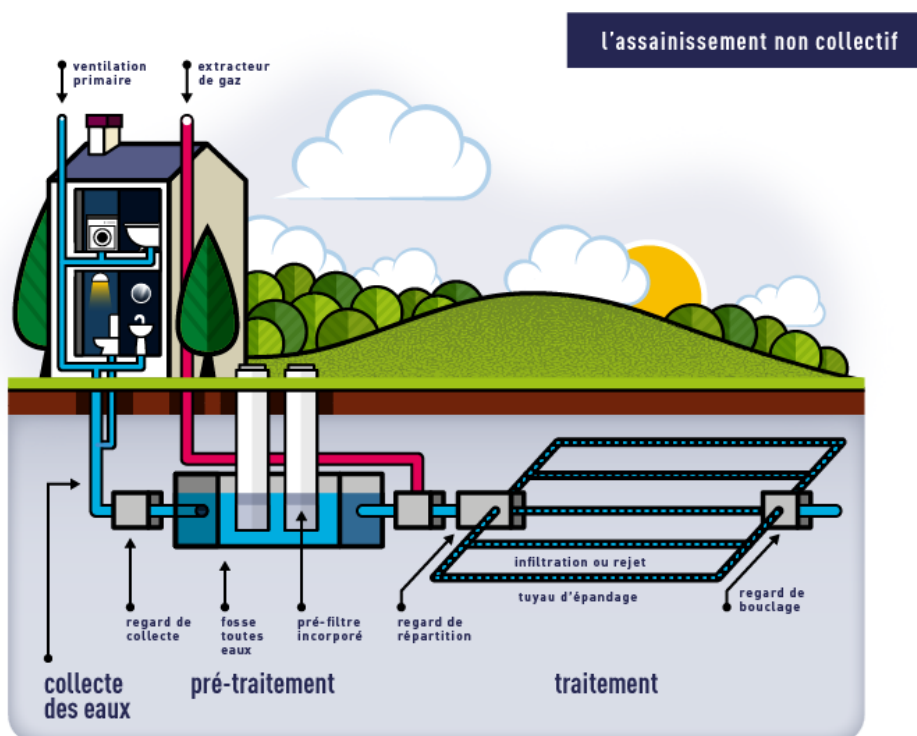




**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

7 rue du 4 Septembre  
18410 ARGENT-SUR-SAUDRE

Tél : 02.48.73.85.22

[www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)



## Présentation du service

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CDC) a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 3 juillet 2006 pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau de 1992 et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006.

Le service fonctionne comme suit :

- ✓ 1 Technicien Environnement (à 10%)
- ✓ 1 Secrétaire (à 10%) pour le suivi administratif des dossiers et des demandes de contrôles, ainsi que le suivi comptable.

Le territoire couvert est celui de la CDC Sauldre et Sologne, composée des 13 communes suivantes :

- Argent-sur-Sauldre
- Aubigny-sur-Nère
- Blancafort
- Brinon-sur-Sauldre
- La Chapelle-d'Angillon
- Clémont
- Ennordres
- Ivoy-le-Pré
- Ménétréol-sur-Sauldre
- Méry-ès-Bois
- Oizon
- Presly
- Sainte-Montaine

La CDC assure :

- ✓ Le contrôle de conception et de bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- ✓ Le diagnostic des installations non collectives existantes à l'exclusion de l'entretien des installations
- ✓ Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations

Ces contrôles et diagnostics sont réalisés par un prestataire de services : SOLiHA.

Au 31 décembre 2019, le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire de la CDC est estimé à **2 600 installations**, soit environ **6 500 habitants**.

Le service est régi par un **règlement de service**, adopté en date du 25 novembre 2013.

Depuis septembre 2014, la CDC adhère au programme de réhabilitations groupées des installations non conformes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permettant ainsi aux usagers d'obtenir des subventions.

## Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

COMMUNES	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de bonne réalisation	Diagnostic initial et dans le cadre d'une vente	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	TOTAL
Argent-sur-Sauldre	0	4	4	0	8
Aubigny-sur-Nère	4	1	1	0	6
Blancafort	0	0	5	0	5
Brinon-sur-Sauldre	2	1	7	9	19
Clémont	2	4	6	5	17
Ennordres	2	2	0	1	5
Ivoy-le-pré	2	3	7	0	12
La Chapelle d'Angillon	2	2	7	0	11
Ménétréol-sur-Sauldre	2	2	3	0	7
Méry-ès-Bois	3	2	2	1	8
Oizon	4	2	6	1	13
Presly	1	1	9	0	11
Sainte-Montaine	0	0	12	9	21
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>69</b>	<b>26</b>	<b>143</b>

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Sur une échelle de 0 à 100, cet indicateur renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du SPANC. Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

**Attention** : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input checked="" type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 120.



## Tarifs :

Les tarifs 2019 ont été fixés par la délibération N° 2018-12-126 du 17 décembre 2018 effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les contrôles de conception et de réalisation présentent un coût plus élevé qu'en 2018 en raison de la suppression des subventions de l'agence de l'eau pour ces contrôles (60€ par contrôle).

OBJET	TARIFS
<b>Contrôle de conception de l'installation</b>	<b>187.55 €</b>
Contrôle complémentaire de conception sans nouvelle visite de conception	55.66 €
Contrôle supplémentaire avec nouvelle visite de conception	158.51 €
Contrôle supplémentaire avec nouvelle visite de conception mais sans test de percolation	127.05 €
<b>Contrôle de bonne exécution des travaux</b>	<b>158.51 €</b>
Contrôle complémentaire de bonne exécution	127.05 €
Visite de conception ou de bonne exécution annulée	72.60 €
<b>Diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif existant</b>	<b>177.87 €</b>
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement</b>	<b>139.15 €</b>

## Budget

L'exécution du budget 2019 est la suivante :

Chap. /compt	LIBELLE	CA 2019	Observations
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>26 885,86 €</b>	
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	173,03 €	
611	Sous-traitance générale	23 485,00 €	Prestation Soliha
6156	Maintenance	541,28 €	Logiciel GRAPHINFO
6262	Frais de télécommunication	34,80 €	Téléphone portable
6287	Remboursement de frais	491,75 €	Frais d'affranchissement, et d'assurance
6288	Divers	2 160,00 €	Formation utilisation du logiciel graphinfo
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20 577,87 €</b>	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	177,87 €	
6742	Subvention Exceptionnelle d'Equipement	20 400,00 €	Versement subvention de réhabilitation
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 463,73 €</b>	
<b>70</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>25 908,81 €</b>	
7062	Redevances d'assainissement non collectif	25 908,81 €	Facturation des prestations
<b>74</b>	<b>Subventions et participations</b>	<b>20 400,00 €</b>	
748	Autre subvention d'exploitation	20 400,00 €	Subv° agence de l'eau pour réhabilitations
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 880,01 €</b>	
7711	Dédits et pénalités	1 880,00 €	Pénalités de retard demandées au prestataire
778	Autres produits exceptionnels	0,01 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 188,82 €</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 423,90 €</b>	
2182	Matériel de transport	- €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 423,90 €	Ordinateur pour technicien SPANC au 01/01/2020
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 423,90 €</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>- €</b>	
021	Virement de la section d'exploitation	- €	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	

